

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 167<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 27 septembre 2016, à 18 h, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Dominic Leblanc Marco Legrand Martin Ménard Henri Mondor Michel Rouleau Benoît Valiquette

Absences motivées :

Mesdames	Chantal Fournier Francine Ranger
Messieurs	Hugo Beauséjour Francis Malo Benoît Tessier Guy J. Vandandaigue

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

### **Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

En l'absence de la présidente et du vice-président du conseil d'administration, les administrateurs présents désignent le directeur général pour agir en tant que président d'assemblée.

Ce dernier constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres suivants :

- M. Marco Legrand, représentant du personnel enseignant en provenance du collège constituant de Joliette, pour un mandat de trois ans, en remplacement de M. Sylvain Harvey;
- M. Dominic Leblanc, représentant du personnel professionnel en provenance du collège constituant de L'Assomption, pour un mandat de trois ans, en remplacement de M. Robert Dussault;
- M. Martin Ménard, représentant du personnel de soutien en provenance du collège constituant de Terrebonne, pour un mandat de trois ans, en remplacement de Mme Hélène Latendresse.

Par ailleurs, le directeur général mentionne que la décision de reporter la formation sur la gouvernance à l'intention des membres du conseil d'administration et des conseils d'établissement fut prise en raison du faible taux d'inscriptions. Une nouvelle formule sera proposée aux membres des instances ultérieurement.

### **167.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

CARL-160927-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :*

- 167.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 167.2 Adoption du plan de travail 2016-2017 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI)*
- 167.3 Adoption du procès-verbal de la 166<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 167.4 Suite(s) au procès-verbal*
- 167.5 Rapport du comité exécutif*
- 167.6 Parole au public*
- 167.7 Collège constituant de Joliette :*
  - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 167.8 Collège constituant de L'Assomption :*

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
- *Recommandation d'émission de diplômes*
- 167.9 *Collège constituant de Terrebonne :*
  - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 167.10 *Budget de fonctionnement 2016-2017*
- 167.11 *Nomination des membres du comité d'audit interne*
- 167.12 *Dépôt du bilan des priorités de travail 2015-2016*
- 167.13 *Dépôt des priorités de travail 2016-2017*
- 167.14 *Dépôt du rapport d'activités 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche*
- 167.15 *Informations :*
  - *Rapport de la présidence*
  - *Rapport de la direction générale*
  - *Renouvellement du contrat du Programme d'aide aux employés*
  - *Service de la formation continue*
- 167.16 *Divers*
- 167.17 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

## **167.2 Adoption du plan de travail 2016-2017 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI) :**

INÉDI, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en design industriel, reçoit annuellement du financement de fonctionnement du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Afin de satisfaire aux exigences de ses financiers, le centre doit déposer annuellement un plan de travail. Celui-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

M. Sylvain Poirier, directeur du centre, présente le plan de travail 2016-2017 du CCTT.

*Attendu qu'INÉDI doit présenter un plan de travail aux ministères qui le financent;*

*Attendu qu'INÉDI appartient au Cégep régional de Lanaudière et qu'il est intégré à la structure du collège constituant de Terrebonne;*

*Attendu que le plan de travail d'INÉDI doit recevoir l'aval du conseil d'administration du cégep;*

*Attendu l'avis favorable du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de,*

*dûment appuyée par,*

*« Il est résolu d'adopter le plan de travail 2016-2017 du centre collégial de transfert de technologie INÉDI. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160927-02

**167.3 Adoption du procès-verbal de la 166<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :**

*Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,*

*« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 166<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 14 juin 2016. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160927-03

**167.4 Suite(s) au procès-verbal :**

Le directeur général fait part des suites qui ont été données aux différents dossiers.

**167.5 Rapport du comité exécutif :**

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée le procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif tenue le 25 mai 2016.

**167.6 Parole au public :**

Sans objet.

**167.7 Collège constituant de Joliette :**

• ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Joliette mentionne qu'à la dernière assemblée, les membres ont accueilli deux nouveaux parents. Ils ont notamment adopté le budget de fonctionnement du collège et ont été informés du cheminement de la phase 2 du plan stratégique.

Elle donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Tenue d'une rencontre avec les employés en août dernier afin de partager les priorités annuelles, suivie d'un dîner collectif
- Parution d'un article dans le journal Le Devoir concernant l'accueil d'une étudiante autochtone au collège
- Accueil de 2 469 étudiants à la session d'automne : légère baisse par rapport à l'an dernier

- **Recommandation d'émission de diplômes :**

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Marco Legrand,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2016061301. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Henri Mondor,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160927-04

CARL-160926-05

## **167.8 Collège constituant de L'Assomption :**

- **Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :**

Le directeur du collège constituant de L'Assomption fait part qu'à la dernière assemblée, les membres du conseil d'établissement ont notamment adopté le budget de fonctionnement du collège ainsi que le plan de travail du conseil.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Ouverture de la clinique-école d'orthèses visuelles le 3 octobre
- Projet de parrainage pour l'accueil d'une famille syrienne
- Tenue d'une journée pédagogique le 16 août pour démarrer les consultations sur la phase 2 du plan stratégique
- Accueil de 600 nouveaux étudiants à la session d'automne
- Visite d'une délégation de Madagascar en lien avec le programme Techniques d'éducation à l'enfance
- Lancement du livre de Pierre-Yves McSween, enseignant du collège
- Départ d'une directrice adjointe qui assumera des fonctions de directrice des études au Cégep de Saint-Jérôme

• **Recommandation d'émission de diplômes :**

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de M. Henri Mondor, dûment appuyée par M. Martin Ménard,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2016060801. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de M. Dominic Leblanc, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160927-06

CARL-160927-07

### 167.9 Collège constituant de Terrebonne :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

Le directeur du collège constituant de Terrebonne indique qu'à la dernière assemblée, les membres ont procédé aux élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil et ont adopté la phase 2 du plan stratégique du collège. Ils ont donné un avis favorable au budget de fonctionnement 2016-2017 du CRL ainsi qu'au plan de travail d'INÉDI.

Enfin, ils ont donné un avis au conseil d'administration à l'effet de demander à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur une prolongation du délai des consultations sur l'enseignement supérieur. Les membres du conseil d'administration ont reçu favorablement cette recommandation.

*Attendu la volonté de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de mettre sur pied un conseil des collèges;*

*Attendu la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de modifier le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);*

*Attendu l'échéance du 6 octobre 2016 pour s'inscrire aux consultations et du 28 octobre 2016 pour déposer un mémoire;*

*Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Marco Legrand,*

*« Il est résolu de recommander à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de prolonger le délai pour le dépôt des mémoires et, conséquemment, reporter l'échéancier prévu pour les consultations, de sorte que tous les acteurs puissent débattre suffisamment de ce dossier d'importance. »*

Adopté à l'unanimité.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Tenue d'une activité d'accueil combinée à une journée pédagogique le 16 août dernier
- Accueil de près de 800 nouveaux étudiants à la session d'automne
- Conférence « Une voix pour la terre » offerte aux employés et aux étudiants le 30 août dernier par Karel Mayrand, directeur de la Fondation David Suzuki au Québec

- **Recommandation d'émission de diplômes :**

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Martin Ménard,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no TB2016091901. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui atteint les objectifs de son programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160927-09

CARL-160927-10

### **167.10 Budget de fonctionnement 2016-2017 :**

La directrice des ressources financières présente le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2016-2017 qui tient compte des orientations et priorités budgétaires 2016-2017. Le budget prend en compte également les modifications au plan d'effectifs pour l'année 2016-2017. Il s'agit d'un budget déficitaire de l'ordre de 285 k\$ qui sera équilibré par l'utilisation du solde de fonds accumulé.

*Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 19 avril 2016;*

*Attendu le budget provisoire adopté en juin dernier;*



*Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base normalement confirmées le 20 mai 2016;*

*Attendu le réinvestissement en lien avec le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur annoncé lors du dépôt du budget du Québec en mars dernier;*

*Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;*

*Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;*

*Attendu qu'aucune indexation des autres dépenses n'est prévue en 2016-2017;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Attendu la recommandation du comité exécutif;*

*Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement des trois collèges constituants;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Martin Ménard,*

*« Il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160927-11

### **167.11 Nomination des membres du comité d'audit interne :**

Le directeur général présente le dossier.

Le comité d'audit interne est chargé de superviser la vérification externe ainsi que les contrôles internes du Cégep régional, de faire rapport et de soumettre ses recommandations sur ces objets au conseil d'administration.

Ce comité est composé de trois membres externes nommés annuellement par le conseil d'administration, membres qui ne font pas partie du comité exécutif. Cependant, en raison de sièges actuellement vacants, il y aurait lieu de considérer exceptionnellement la candidature de membres du comité exécutif.

La direction générale et la direction des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources.

*Attendu le mandat dévolu par le conseil d'administration au comité d'audit interne le 16 avril 2007;*

*Attendu qu'au sein du comité d'audit interne, il est précisé que les postes doivent être occupés par trois membres externes du conseil d'administration ne faisant pas partie du comité exécutif afin d'assurer l'indépendance de la vérification;*

*Attendu qu'il y a lieu de considérer la candidature de membres du comité exécutif en raison de sièges actuellement vacants;*

*Attendu que le directeur général et la directrice des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Henri Mondor,*

*« Il est résolu de reconduire les mandats de MM. Benoît Tessier, Benoît Valiquette et Guy J. Vandandaigue au sein du comité d'audit interne. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160927-12

**167.12 Dépôt du bilan des priorités de travail 2015-2016 :**

La direction générale dépose le bilan des priorités de travail 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière.

**167.13 Dépôt des priorités de travail 2016-2017 :**

La direction générale dépose les priorités de travail 2016-2017.

Les directions de collèges et de services donnent des informations en lien avec leurs priorités de travail.

**167.14 Dépôt du rapport d'activités 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche :**

Le président du Comité d'éthique de la recherche dépose le rapport d'activités du comité pour l'année 2015-2016.

**167.15 Informations :**

- *Rapport de la présidence :*

Sans objet.

- *Rapport de la direction générale :*

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

Les membres du conseil d'administration expriment leur préoccupation face à la lenteur des négociations pour le personnel professionnel et conviennent d'adopter une résolution à cet effet.

*Attendu l'apport important des professionnelles et professionnels dans le réseau des cégeps;*

*Attendu le rôle indispensable des professionnelles et professionnels au sein du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu que les membres du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) sont sans contrat de travail depuis la fin du mois de mars 2015;*

*Attendu que les négociations pour renouveler leur convention collective ne semblent pas progresser;*

*Attendu que cette situation entraîne de perturbations dans le déroulement des activités régulières du Cégep;*

*Sur proposition de M. Henri Mondor, dûment appuyée par M. Dominic Leblanc,*

*« Il est résolu :*

- *de faire part à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur ainsi qu'à la Fédération des cégeps de la grande préoccupation du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière eu égard à cette situation;*
- *de demander leur intervention dans le dossier afin d'en arriver à un dénouement satisfaisant pour les parties négociantes. »*

Adoptée à l'unanimité.

- ***Renouvellement du contrat du Programme d'aide aux employés :***

La directrice des ressources humaines informe que la direction du CRL a choisi de se prévaloir des deux années optionnelles prévues au contrat avec la firme Groupe Renaud / Groupe Prosanté. Ce contrat prendra fin le 30 juin 2018.

- ***Service de la formation continue :***

La directrice de la formation continue remet aux membres du conseil d'administration une pochette contenant des informations sur l'offre de services à la formation continue.

**167.16 Divers :**

Sans objet.

**167.17 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 19 h 50.

.....  
Présidente d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée